Feuillet n° 080/2023

Nº DP 51119 23 S0014

MAIRIE DE CHAMPILLON

NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE prononcée par le maire au nom de la commune

Agricté n° 2023-79

Demande déposée le 01/12/2023

Par: Monsieur DESSELIER Romain

Demeurant à : 2ter Rue de Trois Puits

51500 MONTBRE

Représenté par :

Pour : Remplacement des menuiseries.

Sur un terrain sis à : 13 rue Pasteur

CHAMPILLON

Destination: Habitation.

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.421-4 et s., R..421-1 et s.,

Vu l'affichage en Mairie en date du 01/12/2023 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation susvisée, Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23/02/2017, modifié le 17/09/2018 et le 26/01/2022,

ARRETE

ARTICLE 1:

La réalisation des travaux faisant l'objet de la déclaration susvisée est autorisée.

ARTICLE 2:

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Champillon, le 11 112 12823

Le Maire,

Jean- Have BEGUIN